



Doc. 11593

22 avril 2008

Encourager la diplomatie parlementaire

Proposition de résolution¹

déposée par M. João Bosco MOTA AMARAL et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Traditionnellement, la diplomatie relève de la compétence exclusive des gouvernements. Alors que les députés débattaient occasionnellement de questions de politique étrangère, ils ne pouvaient s'engager personnellement dans ce domaine.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les parlementaires participent de plus en plus à des structures internationales, groupes interparlementaires, réseaux de parlementaires spécialisés sur différents sujets, associations de parlements comme l'Union interparlementaire (UIP), voire assemblées internationales comme la nôtre. Ils réalisent de plus en plus de missions d'étude à l'étranger, ils participent à des missions diplomatiques et ils sont désignés pour des missions de médiation de haut niveau dans des situations de conflit ou d'après-conflit. De plus, par le biais de fédérations internationales, ils entretiennent des relations avec des membres de partis de la même mouvance dans d'autres pays.

La Conférence européenne des présidents de parlements, qui s'est tenue en mai 2006 à Tallinn (Estonie), a souligné l'importance croissante de la diplomatie parlementaire et relevé que, malgré le manque de continuité relatif que les parlementaires peuvent assurer dans ces activités et d'un défaut de coordination et d'échange d'informations entre différentes instances, la diplomatie parlementaire peut être très efficace, car les parlementaires peuvent plus facilement faire preuve de fermeté que les représentants de gouvernements. De plus, ils peuvent davantage familiariser l'opinion publique à des questions de politique étrangère et traduire leur expérience à l'étranger en décisions mieux éclairées au niveau national.

Etant donné l'expérience acquise par ses membres dans ce domaine, l'Assemblée devrait formuler des recommandations sur la façon de renforcer l'engagement des parlementaires dans le domaine des affaires étrangères et de promouvoir la diplomatie parlementaire en complément de la diplomatie traditionnelle.

Signé (voir au verso)

1. Renvoyée à la commission des questions politiques, pour rapport: Renvoi no 3455 (19e séance, 23 juin 2008).



Signé²:

MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
ARNAUT José Luís, Portugal
BENAKI-PSAROUDA Anna, Grèce
BRANDE Luc, Van den, Belgique, PPE/DC
CORREIA Telmo, Portugal, GDE
COSIDÓ GUTIÉRREZ Ignacio, Espagne
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HAIBACH Holger, Allemagne
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
KOSACHEV Konstantin, Fédération de Russie, GDE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LINDEN René, van der, Pays-Bas
MELO Maria Manuela, de, Portugal, SOC
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC
RUSSELL-JOHNSTON David, Royaume-Uni
SLUTSKY Leonid, Fédération de Russie, SOC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
TEKELİOĞLU Mehmet, Turquie, PPE/DC

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste